



Climat et Travail : Une Urgence Sanitaire et Organisationnelle

Le 12 février 2025, la Commission de Prévention des Risques Professionnels et de Promotion de la Santé au Travail (CPRPPST) a présenté les travaux réalisés par la Coordination médicale concernant les impacts et risques les associés au réchauffement climatique.

Pour la CFE CGC, ce sujet soulève plus globalement la problématique de la gestion du risque et l'anticipation des mesures et moyens à mettre en œuvre pour faire face aux situations extrêmes et ce pour garantir la santé et la sécurité des travailleurs (L4121-1, code du travail)

Les impacts du dérèglement climatique sur la santé au travail

Le changement climatique avec ses 3 composantes (Augmentation de l'amplitude et de la fréquence des événements extrêmes, modifications de l'environnement) sur le continent Européen aura **des effets délétères sur la santé au travail**, aggravant tous les **risques professionnels existants**, augmentant les **accidents du travail**.

L'augmentation des vagues de chaleur, des événements climatiques extrêmes et la modification des environnements de travail impactent directement la santé des salariés : fatigue accrue, coups de chaleur, baisse de vigilance et multiplication des accidents du travail sont à prévoir, notamment pour les travailleurs en extérieur.

De plus, l'impact psychologique est préoccupant : l'éco-anxiété et la « solastalgie » (deuil environnemental) s'ajoutent aux risques psycho-sociaux (RPS) déjà présents dans les DROM.

Des constats inquiétants...

La CFE CGC déplore que les moyens de prévention (Techniques, Humains et Organisationnels) mis en place pour prévenir les risques sur la santé mentale sont quasi inexistantes sur la thématique des RPS en général. Aussi s'intéresser au réchauffement climatique et aux impacts de type « solastalgie » semble bien éloigné des préoccupations actuelles, pouvant conduire à renforcer un climat déjà anxiogène.

Le CFE CGC exige que la direction fasse preuve d'Eco-lucidité !

Face à ces défis, la CFE CGC exige de la Direction une feuille de route « éco-responsable » pour mettre en œuvre des solutions de Prévention durables. A ce stade, plusieurs pistes ont été évoquées, telles que : l'adaptation des horaires, la mise en place d'espaces rafraîchis et l'évaluation renforcée des postes de travail, mais cela ne saurait suffire !

La CFE CGC souligne déjà le manque de moyens consacrés à la prévention des risques psycho-sociaux existants. La CFE CGC exige une analyse des situations de travail en matière de mesure de l'aggravation des risques avec des actions et moyens associés. La Direction ne peut se contenter d'aborder ce sujet dans une démarche de prospection et d'acculturation.

La CFE CGC souligne l'urgence d'une stratégie concertée avec la mise en œuvre de moyens adaptés. Sans anticipation et adaptation, le changement climatique risque de peser lourdement sur la productivité et la santé des travailleurs où le principe d'économie aura pour seule plus-value une augmentation de l'éco-anxiété et une dégradation de notre écosystème.